

Conditions générales

Inscription

L'inscription doit être adressée par écrit à PluSport Antenne Romande à Lausanne (pour l'adresse, voir le formulaire d'inscription) au plus tard dans le délai annoncé dans le programme «Sportcamps 2025». **Nouveau: Inscrivez-vous maintenant en ligne!** Le formulaire d'inscription vous engage juridiquement dès la date de réception. Le nombre de participants est limité dans tous les camps. Les inscriptions sont prises en compte selon leur date de réception. Les informations indiquées dans le formulaire d'inscription doivent impérativement être complètes, véridiques et apporter tous les renseignements nécessaires aux séjours dans les camps sportifs et à la prise en charge. Veuillez noter que PluSport ne peut garantir la présence d'infirmiers sur le lieu du camp. Par conséquent, le participant ainsi que son représentant légal ont la responsabilité de fournir un semainier afin de faciliter l'administration des médicaments sur place par des personnes non professionnelles. La posologie précise ainsi que toutes les informations nécessaires devront être transmises, notamment les spécificités en cas de situation d'urgence. Les médicaments supplémentaires (les médicaments d'urgence) doivent être inclus et apportés au camp. PluSport décline toute responsabilité en cas d'indications erronées ou incomplètes. PluSport se réserve le droit de recueillir des informations auprès des participants ou des personnes qui les prennent en charge et de refuser des inscriptions. Une confirmation d'inscription sera envoyée dans un délai de 14 jours à compter de la date d'inscription.

Si, avant ou au début du camp, il est constaté que des informations importantes et nécessaires pour le camp n'ont pas été communiquées, PluSport se réserve le droit de renvoyer les participants chez eux. Aucun frais ne sera remboursé.

Documents et informations

Les documents et les informations détaillées relatifs aux camps seront envoyés entre 4 et 6 semaines avant le début des camps.

Prestations

Les prestations sont conformes à l'offre figurant en page 6 du catalogue «Sportcamps». Le voyage aller et retour est également à la charge du participant. En cas de besoin, contactez le CFF Call Center Handicap au 0800 007 102.

Frais d'hébergement supplémentaires

Les chambres individuelles ne peuvent être réservées que dans des cas exceptionnels et exclusivement avec l'accord de PluSport. Le supplément est à la charge du participant. Les frais éventuels concernant les chiens doivent être payés directement à l'établissement.



Frais et conditions de paiement

Les frais relatifs aux camps (y compris la TVA), sont clairement indiqués dans le dossier d'inscription. La facture sera envoyée entre 4 à 6 semaines avant le début des camps et doit être réglée sous 20 jours. En cas de difficultés financières, une demande de réduction peut être adressée par écrit à PluSport.

Annulation

L'annulation doit se faire par écrit.

Si la réservation est annulée alors que l'inscription a déjà été enregistrée, les frais suivants sont facturés:

jusqu'à 60 jours avant le début du camp: frais de gestion CHF 100.–

59–30 jours avant le début du camp: 30% du prix du camp

29–15 jours avant le début du camp: 50% du prix du camp

14–8 jours avant le début du camp: 70% du prix du camp

7–0 jours avant le début du camp et en cas de non-présentation: 100% du prix du camp.

Les frais incluent toujours la TVA. Un camp peut être annulé par PluSport en raison du manque de participants jusqu'à 20 jours avant le début du camp. Dans ce cas, les paiements déjà effectués sont automatiquement remboursés.

Assurance frais d'annulation

Vous pouvez souscrire auprès de PluSport une assurance frais d'annulation d'Allianz Travel. La prime s'élève à 4,5% du prix du camp.

Si vous participez à plusieurs camps par an, nous vous recommandons de conclure une assurance annuelle (coût: CHF 195.–).

Le preneur d'assurance peut révoquer le contrat dans un délai de 14 jours à compter de la demande de conclusion de l'assurance (sur le formulaire d'inscription aux camps sportifs) en envoyant une communication écrite à PluSport.

A l'expiration de la durée contractuelle d'un an, l'assurance annuelle est reconduite tacitement pour une nouvelle année. Si l'assurance n'est plus souhaitée, le souscripteur doit résilier le contrat par écrit auprès d'Allianz Travel en respectant un délai de trois mois.

Autres assurances

Toute autre assurance est à la charge du participant (assurance maladie, accident, complémentaire, vol au RC).

PluSport décline toute responsabilité en cas de dégâts.

Protection des données

Pour en savoir plus sur la protection des données, consultez notre site Internet: www.plusport.ch/protection-des-donnees